



arbres dangereux et abattage

Par mrj, le 03/02/2012 à 18:47

Bonjour,

Il y a trois pins enracinés chez mon voisin en limite de propriété (à quelques 10aines de centimètres). Ces pins penchent (tronc à 30-40 degrés) en totalité chez moi, au dessus de mon chemin d'accès et de l'abri voiture. Vu leur taille (+ de 20m), au moins l'un deux pourrait atteindre la maison (située au-delà de l'abri voiture) en cas de chute.

Je souhaiterais que mon voisin accepte de les couper (même à mes frais), car ils feront des dégâts (sans parler de blessés ou morts éventuels) le jour où ils tomberont. Je ne m'en étais guère inquiété jusqu'ici, mais suite aux récentes chutes de neige, deux autres pins se sont brisés, tombant heureusement dans des endroits dégagés.

Ces pins étaient déjà là lorsque nous avons acheté la maison il y a 15 ans (et lorsque mon voisin a acheté la sienne il y a environ 8 ans). Ils ont bien sûr poussé depuis...

Mon voisin estime que le danger n'est pas important et qu'il est normal qu'un arbre meurt ou tombe de temps en temps, "sans qu'il faille pour cela déboiser la région". Moi, je ne souhaite que couper 3 arbres qui vont me tomber dessus un jour ou l'autre...

Je sais qu'il existe une loi qui me permettrait de l'obliger à couper les branches qui dépassent chez moi (c'est-à-dire ici toutes les branches car l'incinasion des arbres fait que toutes les branches sont au dessus de ma propriété), mais je ne vois pas l'intérêt de conserver des troncs nus qui finiront toujours bien par tomber quand même à l'improviste...

Qu'est-il possible de faire ?

Merci.